

# Rapport de l'Organe de révision

Autor(en): **Kamber, Urs / Marbacher, Lukas / Bantli, Armin**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Suisse tourisme**

Band (Jahr): - **(1997)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-629790>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

# Rapport de l'Organe de révision.

A l'Assemblée générale des membres  
de Suisse Tourisme, Zurich.

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Suisse Tourisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1997.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance. STG-Coopers & Lybrand SA a effectué la révision selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des

anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Elle a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, elle a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Elle estime que sa révision constitue une base suffisante pour former son opinion. Notre jugement se base sur la révision globale de STG-Coopers & Lybrand SA et sur son rapport à l'attention de l'Organe de révision.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'aux

règles relatives à la présentation des comptes citées en annexe.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 17 mars 1998

L'Organe de révision:

**Urs Kamber**

Expert-comptable diplômé,  
Responsable

**Lukas Marbacher**

Expert-comptable diplômé, Membre

**Armin Bantli**

Expert-comptable diplômé, Membre